



Communiqué

Prévonnoloup le 16 janvier 2025

Installation d'un mât de mesure des vents à proximité de Prévonnoloup : la Municipalité déplore l'absence d'information officielle

La Municipalité de Prévonnoloup tient à informer qu'elle n'a pas été officiellement consultée ni informée concernant l'installation prochaine d'un mât de mesure des vents dans le périmètre éolien « Côté du Glaney », situé sur la commune de Billens-Hennens, à quelques mètres de la frontière de notre commune.

C'est par l'intermédiaire de la presse fribourgeoise que nous avons pris connaissance des détails du projet ainsi que du début des travaux planifiés pour le 15 janvier 2025. L'information a été relayée dans l'article publié le 10 janvier 2025 par La Liberté, intitulé : « Éolien fribourgeois. On sait où sera posé le premier mât de mesures des vents ».

À ce jour, aucune communication officielle n'a été adressée à notre commune par les autorités cantonales fribourgeoises ou les promoteurs du projet.

La Municipalité de Prévonnoloup estime que, dans le cadre de projets d'aménagement susceptibles d'avoir des impacts au-delà des limites cantonales, une collaboration et un échange d'informations entre les collectivités concernées sont indispensables. Une telle démarche aurait permis à notre commune de mieux anticiper et d'informer ses citoyens, tout en répondant à leurs éventuelles préoccupations.

La Municipalité de Prévonnoloup restera attentive à l'évolution de ce projet et s'engage à en suivre de près les répercussions pour la commune et ses habitants.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic

Alain Michel



La secrétaire

Marie Rossier